



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 25 janvier 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2012**

**CM-201201001 1.1**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 janvier 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions des citoyennes et des citoyens

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 janvier 2012
- 2 Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2011 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2011 de 18 h 30 et 20 h
- 3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**
- 3.1 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est
- 4 Rapports des commissions**
- 5 Rapports des services**
- 5.1 Nomination de monsieur le conseiller Michel Bélisle à titre de maire suppléant pour la période du 21 février au 27 juin 2012
- 5.2 *Vacant*

- 5.3 Participation de la Ville de Montréal-Est au mouvement de solidarité « Une heure pour la Terre »
- 5.4 Appui à la Vision 2040 relative au transport collectif
- 5.5 Contribution à la caisse commune de défense du Regroupement des municipalités relativement à la mise en place de l'équité salariale – 5 500 \$
- 5.6 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) auprès de PG solutions – 25 485.02 \$
- 5.7 Dépôt des attestations de réussite de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de madame la conseillère Anne St-Laurent et de monsieur le conseiller Alain Dion
- 6 Règlements**
- 6.1 Avis de motion – Règlement prévoyant un emprunt d'un montant suffisant pour la réfection de la Place Marien
- 6.2 Avis de motion – Règlement prévoyant un emprunt d'un montant suffisant pour la construction d'un bassin de drainage pour la Terre 245 (projet DST-2011-44)
- 7 Adjudication de contrats**
- 8 Mandat de services professionnels**
- 9 Personnel**
- 9.1 Révision des responsabilités du chef de la division de l'informatique
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Don d'une partie des sommes amassées par la Ville lors de célébration de mariages par le maire, monsieur Robert Coutu, à Équi T-É, École St-Octave et Je réussis – 1 500 \$
- 10.2 Don à la Société de la sclérose en plaques de Montréal-Est pour leurs activités 2012 – 1 000 \$
- 10.3 Prêt de l'autobus aux élèves qui font partie de l'association provinciale « Union Shotokan Karaté-Do » pour une compétition qui se tiendra à Trois-Rivières
- 10.4 Prêt de l'autobus à Sauvetage sportif Montréal-Est pour participer au championnat provincial technique à Val-d'Or
- 10.5 Prêt de l'autobus au Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est pour leur sortie à la cabane à sucre
- 10.6 Prêt de l'autobus au club des retraités de CCR pour leur sortie à la cabane à sucre
- 11 Relation publique
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**

Période de questions sur l'ordre du jour  
Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2**

---

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2011 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2011 DE 18 H 30 ET 20 H**

**CM-201201002** 2.1

Considérant qu'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2011 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2011 de 18 h 30 et 20 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3**

---

### **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201201003** 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 25 janvier 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RAPPORT DES COMMISSIONS 4**

---

## RAPPORT DES SERVICES

5

---

### NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 21 FÉVRIER AU 27 JUIN 2012

**CM-201201004**

5.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période débutant le 21 février 2012.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller Michel Bélisle à titre de maire suppléant pour la période du 21 février au 27 juin 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VACANT**

5.2

---

### PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ "UNE HEURE POUR LA TERRE"

**CM-201201005**

5.3

Considérant que se tiendra le 31 mars prochain l'événement international "Une heure pour la Terre";

Considérant que les villes, les arrondissements, les services corporatifs, de même que tous les partenaires du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise peuvent se joindre au mouvement en éteignant les lumières des commerces, industries, institutions ou unités administratives entre 20 h 30 et 21 h 30 le 31 mars 2012;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a participé à cet événement le 26 mars 2011 et désire participer à nouveau à cet événement mondial qui vise, entre autres, à renforcer la solidarité entre les citoyens du monde entier dans la lutte contre les changements climatiques;

Considérant que, par sa participation, la Ville de Montréal-Est vise à transformer cet événement symbolique en un mouvement global de solidarité envers la préservation de la planète.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De démontrer son appui en contribuant de manière active au mouvement de solidarité "Une heure pour la Terre" qui se tiendra le 31 mars 2012;

D'éteindre les lumières de l'Hôtel de Ville le 31 mars prochain, entre 20 h 30 et 21 h 30, afin de démontrer son engagement en faveur de la lutte aux changements climatiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### APPUI À LA VISION 2040 RELATIVE AU TRANSPORT COLLECTIF

**CM-201201006**

5.4

Considérant que le transport collectif offre une mobilité essentielle et universelle à tous les résidents des zones urbaines canadiennes;

Considérant que le transport collectif renforce la compétitivité économique en utilisant la capacité des routes d'une façon efficace et en offrant aux citoyens un moyen de transport différent de l'automobile;

Considérant que le transport collectif réduit les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique;

Considérant que les besoins d'investissement en infrastructure du transport collectif canadien pour la période de 2008 à 2012 s'élèvent à 40 milliards de dollars, dont la moitié ne peut être financée par les programmes actuels;

Considérant que les municipalités ne disposent pas d'outils de revenus suffisants pour financer l'intégralité du coût des infrastructures et l'exploitation des réseaux de transport collectif;

Considérant qu'en réponse à ces défis et après avoir mené des consultations auprès des intervenants de partout au Canada, l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) a développé la Vision 2040 qui se compose des six thèmes suivants:

1. Inscrire le transport collectif au cœur des collectivités au moyen d'une politique gouvernementale et d'un cadre décisionnel plus performant, ainsi qu'une meilleure planification et conception des collectivités;
2. Révolutionner le service à travers l'expansion et l'innovation, de sorte que les réseaux de transport puissent à la fois promouvoir la demande croissante et la desservir tout en s'adaptant au portrait changeant des collectivités canadiennes;

3. Prioriser la clientèle et accélérer la livraison de services de transport collectif flexibles et intégrés qui répondent aux besoins d'une clientèle de plus en plus avertie et diversifiée;
4. Garantir un transport collectif plus écologique pour réduire davantage l'empreinte écologique de l'industrie, améliorer son efficacité énergétique et limiter ses émissions de gaz à effet de serre;
5. Assurer la santé financière au moyen d'investissements en immobilisations et en exploitation du transport collectif bonifiés par tous les paliers du gouvernement, de même que par des approches plus progressistes pour générer des revenus et plus d'efficacité dans la prestation des services;
6. Renforcer les connaissances et les bonnes pratiques de sorte que l'industrie du transport collectif au Canada puisse efficacement répondre aux occasions favorables et aux défis de l'avenir.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'appuyer la Vision 2040, telle que développée par l'Association canadienne de transport urbain (ACTU), y compris ses 6 thèmes principaux et ses 27 axes stratégiques;

De s'efforcer d'aligner la future direction des services de transport collectif avec la Vision 2040 et chercher à atteindre ou dépasser les cibles de performance indiquées dans la Vision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **CONTRIBUTION À LA CAISSE COMMUNE DE DÉFENSE DU GROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS RELATIVEMENT À LA MISE EN PLACE DE L'ÉQUITÉ SALARIALE – 5 500 \$**

**CM-201201007**

5.5

Considérant les obligations imposées par la Loi sur l'équité salariale ainsi que celles découlant de l'entente intermunicipale relativement à la mise en place de l'équité salariale avec les villes de Beaconsfield, Côte-St-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Westmount (CM-201107204);

Considérant que chacune des villes de ce regroupement a effectué un dépôt d'un montant de 4 500 \$ affecté à une caisse commune de défense;

Considérant que la facturation de Heenan Blaikie se terminant le 30 novembre 2011 s'élève à 44 244,71 \$ laisse une réserve de 5 255,29 \$ à la caisse commune de défense pour le regroupement;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a versé le 23 décembre 2011 une contribution additionnelle de 10 000 \$ à cette caisse commune comme demandé le 13 décembre 2011 à chacune des villes participant à ce regroupement;

Considérant l'importance et la complexité de ce dossier, il y aurait lieu de prévoir immédiatement un montant additionnel de 5 500 \$ à la caisse commune de défense pour 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De réserver une somme de 5 500 \$ pour l'année 2012 en prévision d'une contribution supplémentaire à la caisse commune de défense du Regroupement des municipalités relativement à la mise en place de l'équité salariale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **PAIEMENT POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) DU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS**

**CM-201201008**

5.6

Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions dans leurs activités courantes, soit le Gestionnaire municipal et la Suite financière;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de support pour les applications le Gestionnaire municipal et la Suite financière;

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur de services pour ces applications, soit PG Solutions.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le paiement de 22 370 \$ avant taxes au fournisseur PG Solutions pour l'entretien et le support des applications «Gestionnaire municipal» et «Suite financière».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DÉPÔT DES ATTESTATIONS DE RÉUSSITE DE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE DE MADAME LA CONSEILLÈRE ANNE ST-LAURENT ET DE MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN DION**

**CM-201201009**

5.7

Le greffier dépose, séance tenante, les attestations de réussite de la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de madame la conseillère Anne St-Laurent et monsieur le conseiller Alain Dion et ce, conformément à la Loi sur les cités et villes.

---

## **RÈGLEMENTS** **6**

---

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT PRÉVOYANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LA RÉFECTION DE LA PLACE MARIEN (PROJET DST-2012-55)**

**CM-201201010** 6.1

Monsieur Alain Dion donne un avis de motion à l'effet que le conseil adoptera, lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la réfection de la Place Marien.

---

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT PRÉVOYANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE DRAINAGE (PROJET DST-2011-44)**

**CM-201201011** 6.2

Monsieur Alain Dion donne un avis de motion à l'effet que le conseil adoptera, lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la construction d'un bassin de drainage pour la Terre 245 (projet DST-2011-44).

---

## **ADJUDICATION DE CONTRATS** **7**

---

## **MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS** **8**

---

## **PERSONNEL** **9**

---

### **RÉVISION DES RESPONSABILITÉS DU CHEF DE LA DIVISION DE L'INFORMATIQUE**

**CM-201201012** 9.1

Considérant qu'à la suite de la réorganisation de la Ville, il y a lieu d'attribuer de nouvelles responsabilités au chef de la Division de l'informatique parmi lesquelles la responsabilité des mesures d'urgence (test annuel, formation, participation au Comité mixte municipalités-industries-citoyens de l'est de Montréal);

Considérant, qu'en remplacement de Me Roch Sergerie, avocat et greffier, il y a lieu de nommer monsieur Patrick Pageau, chef de la Division de l'informatique, à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est au conseil d'administration du Comité mixte municipalités-industries-citoyens de l'est de Montréal puisqu'il sera notamment responsable du Plan d'urgence, de relève et de missions pour la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'il y a lieu de réévaluer le traitement de monsieur Patrick Pageau pour tenir compte, notamment, de ces ajouts de responsabilités.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'attribuer les responsabilités du Plan d'urgence, de relève et de missions des mesures d'urgence au chef de la Division de l'informatique;

De nommer monsieur Patrick Pageau, chef de la Division de l'informatique, à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est au conseil d'administration du Comité mixte municipalités-industries-citoyens de l'est de Montréal en remplacement de Me Roch Sergerie, avocat et greffier;

De rétablir le traitement de monsieur Patrick Pageau à ce qu'il était avant la restructuration adoptée par le Conseil de la Ville de Montréal-Est (CM-201111343), et ce, rétroactivement à cette date à la condition que la plainte faite à la Commission des normes du travail par monsieur Pageau soit retirée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES** **10**

---

### **DON D'UNE PARTIE DES SOMMES AMASSÉES PAR LA VILLE LORS DE CÉLÉBRATION DE MARIAGES PAR LE MAIRE, MONSIEUR ROBERT COUTU, À ÉQUI T-É, ÉCOLE ST-OCTAVE ET JE RÉUSSI – 1 500 \$**

**CM-201201013** 10.1

Considérant que le règlement RCA04-11013 - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) et ses amendements prévoit un tarif de 250 \$ lorsque la célébration d'un mariage ou d'une union civile par un élu ou un fonctionnaire municipal a lieu à l'hôtel de ville et de 333 \$ lorsqu'une telle célébration a lieu à l'extérieur de l'hôtel de ville;

Considérant qu'un coût administratif est relié à la célébration des mariages;

Considérant que seul monsieur Robert Coutu, maire, célèbre des mariages;

Considérant que la cause de la persévérance scolaire lui tient à cœur;

Considérant que la somme de 1 583 \$ a été encaissée en 2011 pour 6 mariages;

Considérant qu'un montant pourrait être remis dès cette année à un ou plusieurs organismes encourageant la persévérance scolaire.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De réserver une somme de 150 \$ pour chaque célébration de mariage afin que les sommes, ainsi amassées, soient éventuellement versées à un ou plusieurs organismes dont la mission est d'encourager la persévérance scolaire et de verser les sommes ainsi accumulées à la fin d'une année civile dans un fonds dédié à la persévérance scolaire;

De donner une somme de 500 \$, à même les sommes amassées durant l'année 2011, à chacun des organismes suivants:

- Le programme «Équi T-É»
- Le programme «Je réussis»
- L'école St-Octave

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **DON À LA SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES DE MONTRÉAL-EST POUR LEURS ACTIVITÉS 2012 - 1 000 \$**

**CM-201201014**

10.2

Considérant qu'une demande de don pour les activités de l'année 2012 de la Société de la Sclérose en plaques a été faite par Mme St-Cyr;

Considérant que les membres qui bénéficieront de ce don sont tous résidents de la maison Évelyne Opal et donc de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de la Division des affaires publiques et communication, et de verser la somme de 1 000 \$, à titre de don, à madame Gisèle St-Cyr pour l'organisation d'activités, au courant de l'année 2012, pour les résidents de la maison Évelyne Opal, et ce, conditionnellement à la production, par madame St-Cyr, d'un bilan pour les activités organisées au courant de l'année 2011.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **PRÊT DE L'AUTOBUS AUX ÉLÈVES QUI FONT PARTIE DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE «UNION SHOTOKAN KARATÉ-DO» POUR UNE COMPÉTITION QUI SE TIENDRA À TROIS-RIVIÈRES**

**CM-201201015**

10.3

Considérant que parmi les élèves qui suivent des cours de karaté au Centre récréatif Édouard-Rivet, il y a 19 résidents de Montréal-Est sur 27 participants;

Considérant que cette demande permettrait aux élèves du cours de karaté, dont la majorité provient de Montréal-Est, d'utiliser l'autobus gratuitement pour participer à la compétition de la Coupe du Tigre qui se déroulera à Trois-Rivières les 11 mars et 27 mai prochain;

Considérant que la politique de l'autobus ne mentionne pas les élèves du groupe de karaté comme étant un organisme reconnu;

Considérant que depuis juin dernier, le tarif est de 90 \$ de l'heure pour toute personne ou tout organisme qui n'est pas reconnu par la politique de l'autobus.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de la Division des loisirs, de la culture et des services communautaires, et de prêter l'autobus à l'Association Shotokan Karaté-Do pour leur permettre de participer à la Coupe du Tigre qui se tiendra à Trois-Rivières le 11 mars prochain seulement, puisque l'autobus est déjà réservé le 27 mai.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



**PRÊT DE L'AUTOBUS À SAUVETAGE SPORTIF MONTRÉAL-EST POUR PARTICIPER AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL TECHNIQUE À VAL- D'OR**

**CM-201201016**

10.4

Considérant que Sauvetage sportif Montréal-Est désire participer au championnat provincial organisé par l'équipe de sauvetage Dam'eaucèls à Val-d'Or, qui aura lieu le 17 février 2012 et que pour ce faire, le club de sauvetage demande l'autorisation d'utiliser l'autobus de la Ville de Montréal-Est pour son déplacement;

Considérant que Sauvetage sportif Montréal-Est est un organisme de catégorie A accrédité en 2010;

Considérant la Politique et procédure d'utilisation de l'autobus (autobus gratuit pour organisme de catégorie A) qui limite le déplacement à 550 km aller-retour;

Considérant que l'utilisation de l'autobus est pour accommoder un nombre de 15 personnes maximum, donc 2 groupes de 4 nageurs seniors et 1 groupe de 4 nageurs junior qui pourront être accompagnés de leurs parents;

Considérant que seulement 3 personnes sont résidents de Montréal-Est;

Considérant que l'autobus devra rester avec le groupe pour une période de 2 jours soit le 17 et 18 février 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De prêter l'autobus à Sauvetage sportif Montréal-Est dans le but de participer au championnat provincial technique à Val-d'Or le 17 et 18 février 2012; les autres frais (hébergement et repas étant à la charge de Sauvetage sportif Montréal-Est) et ce, conformément à la Politique et procédure d'utilisation de l'autobus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PRÊT DE L'AUTOBUS AU CENTRE DES FEMMES DE POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST POUR LEUR SORTIE À LA CABANE À SUCRE**

**CM-201201017**

10.5

Considérant que le Centre des femmes organise une sortie à la cabane à sucre Constantin à St-Eustache le 15 mars 2012 et que pour s'y rendre, le Centre des femmes demande la permission d'utiliser l'autobus de la Ville;

Considérant que le Centre des femmes n'est pas un organisme accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que, conformément à la politique de l'autobus, l'organisme devrait payer les frais de l'autobus au montant de 90 \$ de l'heure, somme qui englobe tous les frais relatifs à l'autobus, ce qui fait un total de 585 \$ pour une journée de 10 h à 15 h 30 (plus 1 heure de préparation pour l'autobus);

Considérant que l'autobus leur a été prêté l'an passé pour la même sortie;

Considérant que le Centre des femmes n'a pas de statistiques pour différencier la clientèle de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville de Montréal-Est au Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est pour une sortie à la cabane à sucre le 15 mars 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PRÊT DE L'AUTOBUS AU CLUB DES RETRAITÉS DE CCR POUR LEUR SORTIE À LA CABANE À SUCRE**

**CM-201201018**

10.6

Considérant que le Club des retraités de CCR organise une sortie à la cabane à sucre Constantin et Grégoire à St-Esprit le 14 mars 2012 et que le Club demande au Conseil de bénéficier de l'autobus de la Ville pour cette sortie;

Considérant que le Club des retraités CCR n'est pas un organisme accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que l'autobus leur a été prêté depuis les deux dernières années pour la même sortie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville de Montréal-Est au Club des retraités de CCR pour une sortie à la cabane à sucre le 14 mars 2012, et ce, conditionnellement au paiement de la moitié des déboursés liés à l'utilisation de l'autobus représentant la somme de 315 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PROCLAMATION**

**12**

---

**AFFAIRE NOUVELLE**

**13**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-201201019**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier